



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.3/44/L.57
15 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
TROISIEME COMMISSION
Point 95 de l'ordre du jour

PREPARATION ET ORGANISATION DE L'ANNEE INTERNATIONALE
DE L'ALPHABETISATION

Allemagne, République fédérale d', Bangladesh, Barbade, Belgique,
Burkina Faso, Costa Rica, Cuba, Espagne, France, Grèce, Inde,
Indonésie, Kenya, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie,
Myanmar, Népal, Nicaragua, Philippines, République démocratique
allemande, République démocratique populaire lao, République
socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste
soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques
et Viet Nam : projet de résolution

Année internationale de l'alphabétisation

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 42/104 du 7 décembre 1987, dans laquelle elle a
proclamé l'année 1990 Année internationale de l'alphabétisation,

Rappelant également que la Déclaration universelle des droits de l'homme 1/
et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 2/
reconnaissent l'inaliénabilité du droit de chacun à l'éducation,

Considérant que l'éradication de l'analphabétisme est l'un des objectifs
suprêmes de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie
des Nations Unies pour le développement 3/ et qu'il devrait en être de même dans la
stratégie pour la décennie suivante,

1/ Résolution 217 A (III).

2/ Résolution 2200 A (XXI), annexe.

3/ Résolution 35/56, annexe.

Soulignant que l'analphabétisme largement répandu fait obstacle au processus du développement économique et social, ainsi qu'au progrès culturel et intellectuel de la société, en particulier dans de nombreux pays en développement,

Convaincue que l'alphabétisation, notamment l'alphabétisation fonctionnelle et une éducation appropriée, constituent un élément indispensable du développement et de la mobilisation de la science, de la technique et des ressources humaines aux fins du progrès économique et social,

Persuadée que l'Année internationale de l'alphabétisation offrira une occasion exceptionnelle de galvaniser les énergies aux échelons national, régional et international en vue de la lutte contre l'analphabétisme,

Accueillant avec satisfaction le programme pour l'Année internationale de l'alphabétisation établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,

Consciente que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a pris la direction de l'organisation de l'Année internationale de l'alphabétisation,

1. Note avec satisfaction les travaux dignes d'éloges que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et son directeur général ont entrepris en vue d'assurer une préparation adéquate de l'Année internationale de l'alphabétisation;

2. Félicite les gouvernements qui ont institué des comités nationaux ou des structures analogues pour célébrer l'Année internationale de l'alphabétisation et ont mis en train des programmes nationaux visant à en réaliser les objectifs;

3. Rend hommage aux institutions spécialisées et aux autres organismes des Nations Unies pour leur contribution à la préparation de l'Année;

4. Note avec satisfaction la participation active de nombreuses organisations non gouvernementales aux préparatifs de l'Année internationale de l'alphabétisation, et en particulier la création de l'Equipe de travail internationale sur l'alphabétisation;

5. Se félicite de la convocation de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui doit se tenir en Thaïlande en mars 1990, sous le parrainage conjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de la Banque mondiale;

6. Invite les Etats Membres, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, à prendre les mesures voulues pour atteindre les objectifs de l'Année internationale de l'alphabétisation;

7. Invite également chacun des gouvernements qui ne l'auraient pas encore fait à élaborer un programme de mesures visant à renforcer l'alphabétisation et l'alphabétisation fonctionnelle d'ici à l'an 2000, suivant les orientations définies dans le Plan d'action de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour éliminer l'analphabétisme d'ici à l'an 2000;

8. Demande instamment aux gouvernements et aux organisations et institutions économiques et financières nationales et internationales de prêter leur appui financier et matériel aux initiatives prises aux échelons local, national et régional en vue de promouvoir l'alphabétisme;

9. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de donner une large publicité aux activités qui seront entreprises et aux mesures qui seront adoptées au cours de l'Année;

10. Prie également le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-sixième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur la mise en oeuvre du programme pour l'Année internationale de l'alphabétisation;

11. Décide d'inscrire une question intitulée "Année internationale de l'alphabétisation" à l'ordre du jour de sa quarante-sixième session.
